

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TELEPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Les directives de la politique étrangère de M. Herriot. — La sécurité de la France garantie par des pactes défensifs. — La crise ministérielle allemande résolue : le cabinet Marx reprend le pouvoir. — La situation financière du Reich : un budget en excédent.**

Dans une lettre adressée à M. Léon Blum, M. Herriot vient d'esquisser les grandes lignes de son programme politique.

Ne retenons ici que les directives concernant la politique étrangère.

Dans l'ensemble, on peut dire que la politique qu'entend suivre M. Herriot, en ce qui concerne les relations avec la Belgique, avec l'Angleterre, avec l'Allemagne et les Etats de l'Europe Centrale, ne s'écartera guère de la politique pratiquée ces derniers mois par le Cabinet Poincaré.

M. Herriot accepte, « sans aucune arrière-pensée », le plan des experts.

Donc rien de changé à cet égard. Par suite, M. Herriot attendra, sans doute de connaître les intentions du gouvernement allemand, à l'instar de tous les gouvernements alliés.

La parole a été donnée, en effet, à Berlin et c'est sa réponse qu'on attend depuis plusieurs semaines déjà.

D'ailleurs, il y a lieu d'espérer que ni M. Herriot ni M. Mac Donald ne se laisseront berner par le Cabinet du Reich.

L'un et l'autre tiennent à un règlement, en faits et non en paroles, du problème des réparations.

M. Herriot ne paraît pas disposé à s'en remettre aveuglément à la bonne foi des Allemands.

Il déclare que, en présence de l'état actuel du Reich et devant la nécessité de prémunir la France et tous les peuples contre un retour offensif du pangermanisme nationaliste, « il ne croit pas possible d'évacuer la Ruhr avant que les gages prévus par les experts aient été constitués et remis aux organismes internationaux désormais qualifiés pour les gérer ».

Ainsi, on ne saurait plus nettement s'opposer à la thèse de l'Allemagne : l'évacuation de la Ruhr doit précéder l'exécution du plan des experts.

M. Herriot entend appliquer l'ordre inverse.

Concernant les armements du Reich, M. Herriot, encore qu'il ne s'en explique pas expressément, approuve le contenu de la dernière note de la Conférence des Ambassadeurs : il tient à ce que le désarmement soit sérieusement contrôlé par les autorités techniques chargées de ce soin.

L'opinion publique accueillera favorablement, sur ces trois points, les déclarations du futur président du Conseil.

Enfin, dans son esquisse diplomatique M. Herriot a abordé un autre grave problème, celui de notre sécurité future.

Il a formulé ainsi sa solution : « Nous aurons, a-t-il dit, à résoudre les problèmes de sécurité par des pactes de garantie placés eux-mêmes sous l'autorité de la Société des Nations ».

Ainsi, M. Herriot se montre favorable à la conclusion d'accords défensifs entre pays, sous l'autorité de la Société des Nations.

Il y a là encore une indication intéressante à retenir.

Pour la France, la question de la sécurité est essentielle, vitale.

Comment l'assurer ? La Société des Nations, institution excellente en son principe, présente ce grave inconvénient, en sa constitution présente, de n'être qu'une simple force morale.

C'est beaucoup déjà, mais ce n'est pas suffisant pour ramener à la raison un peuple qui ne rêve que revanche comme l'Allemagne.

De là, divers efforts tentés pour combler cette lacune d'importance.

A sa dernière session de septembre 1923, l'Assemblée de Genève, après certaines hésitations, avait ap-

prouvé finalement le principe d'accords défensifs complémentaires. Leur but est d'assurer le respect des traités et des frontières.

Ainsi, ces accords constituent une excellente sauvegarde de la paix.

La France, en particulier, ne peut qu'approuver leur établissement.

Dans ces conditions, l'adhésion que vient de formuler M. Herriot répond pleinement aux vœux du peuple français qui, tout en voulant multiplier ses efforts pour assurer le règne de la paix, ne veut pas courir le risque de sacrifier sa sécurité.

La crise gouvernementale allemande, ouverte en fait depuis le 4 mai, vient de recevoir enfin sa solution, une solution assez inattendue.

Le Cabinet démissionnaire du chancelier Marx reprend en totalité ses fonctions.

Le trait dominant de ce dénouement c'est le rejet du pouvoir des nationalistes.

Enhardis par leurs succès aux élections du 4 mai, les nationalistes, encore que ne disposant pas de la majorité, firent preuve de la plus grande intransigeance et n'aspiraient à rien de moins qu'à s'emparer seuls du pouvoir.

Par la suite, et devant l'impossibilité de réaliser leurs convoitises, ils songèrent à participer à une coalition avec les partis bourgeois, mais une coalition où ils parleraient en marottes.

Ambition excessive encore et qui a eu pour résultat de provoquer la restauration du bloc qui soutint le Cabinet Marx.

Toutefois, les nationalistes exclus du pouvoir et rejetés dans l'opposition.

La situation allemande en sera-t-elle beaucoup plus claire ?

Si le cabinet Marx s'est prononcé pour l'acceptation du plan des experts, il n'en a pas moins formulé certaines réserves inadmissibles.

Maintiendra-t-il ces réserves contre l'opinion désormais unanime de tous les Alliés : France, Belgique, Italie, Grande-Bretagne et même Etats-Unis ?

L'avenir seul pourra répondre.

D'autant que le ministère Marx va se trouver en face d'une opposition déterminée : celle des nationalistes et des communistes, unis dans une réprobation égale du plan des experts.

Souhaitons néanmoins dans l'intérêt de la paix et de la restauration de l'Europe, que les dirigeants du Reich parviennent à dominer l'opposition nationaliste et à engager délibérément leur pays dans la voie du respect des Traités et des engagements pris.

L'Allemagne nous donne chaque jour des preuves nouvelles de son activité et de son relèvement financier.

Songe-t-elle à profiter de se redresser pour tenir ses promesses et acquitter ses dettes envers ses victimes ?

Astreint depuis la guerre aux sacrifices financiers les plus durs, le contribuable français se demande si l'Allemagne, responsable du cataclysme, s'impose au moins d'une façon égale à la nôtre.

Les circonstances sont favorables à un tel examen : voici un semestre que le Reich a renoncé à l'inflation pour équilibrer son budget.

Il a dû improviser tout un système d'impôts nouveaux.

Quel en est le rendement ? Tandis qu'en janvier et février les dépenses l'emportaient encore sensiblement sur les recettes, en mars et avril la situation est inverse.

Par suite, on peut conclure que, grâce à sa politique d'assainissement fiscal, la situation budgétaire de l'Allemagne paraît satisfaisante.

Mais, on se tromperait si on pensait que les Allemands, du fait que leur budget est désormais en excédent, s'approprient à nous payer régulièrement.

Il s'en vont répétant que cette amélioration indubitable est due à un effort fiscal exceptionnel et qu'ils ne sauraient être maintenus.

Autrement dit, ils s'approprient, si nous les laissons faire, à restreindre leur effort pour n'avoir rien à nous verser.

Il est possible, il est probable même que certaines classes allemandes pa-

tissent du poids des impôts. Mais c'est uniquement parce que la répartition est défectueuse, parce que ceux qui pourraient et devraient payer largement sont exonérés en majeure partie.

La vérité c'est que l'intensité de l'effort fiscal dans l'ensemble est loin d'être exagérée : seul, son mode de répartition laisse à désirer.

Il appartient aux dirigeants du Reich d'opérer un redressement vers plus de justice fiscale.

Reste à savoir si la nouvelle majorité envoyée au Reichstag saura imposer une telle méthode.

M. D.

## UNE LETTRE DE M. ANDRÉ LEFÈVRE

On sait, et nous l'avons dit, qu'un des principaux journaux anglais, le Daily Mail publie actuellement une série d'articles fort bien documentés pour établir la réalité du péril allemand.

Ce péril, M. André Lefèvre, qui fut ministre de la guerre, s'attache à son tour à en démontrer toute la gravité dans une lettre qu'il adresse à ses électeurs.

Voici, le passage essentiel de cette lettre :

Alors que l'Allemagne est frémissante de revanche, alors que, par tout, s'affirme son esprit belliqueux, alors que personne ne dissimule plus ses armements, faits en violation du traité, on ne parle, ici, que de réduction de service militaire. C'est pure folie ! Non pas qu'on ne puisse faire un soldat en moins de temps, mais parce qu'il faut un certain nombre de soldats présents pour que le territoire soit gardé et pour que la mobilisation soit possible.

Un soldat qui a pris toute la raison celui de huit mois) comporte l'évacuation de la Ruhr, et même ne saurait permettre, sans imprudence, l'occupation de la rive gauche du Rhin. Or, l'Allemagne n'a pas payé : elle nous laisse une charge écrasante qui fait de nous les véritables vaincus de la guerre. Elle laisse à chacun de vous une part de dette bien supérieure à la somme qu'il pourrait gagner pendant les six mois ou l'année de service militaire qu'il fera en moins. Et ce n'est pas tout !

Jeunes gens, qui avez voté en masse pour ceux qui vous promettaient la paix, avez-vous songé que c'est vous qui, demain, ferez les frais de l'insuffisante préparation de la France ? Car la paix ne dépend pas de vous ; elle dépend d'eux. Ecoutez-les :

« Nous jurons de ne nous accorder aucun répit jusqu'à ce que la tempête éclate en Allemagne et que le peuple se lève ! » C'est le serment prononcé, il y a trois jours, à Stettin, par un capitaine, dans une cérémonie organisée par l'Union nationale des officiers allemands en l'honneur de Schlagetter, fusillé pour avoir fait sauter un train de voyageurs.

Si vous croyez arrêter ces gens-là par des béneux pacifistes, vous vous trompez d'angoissante manière, et pour que la paix règne sur terre il ne suffit pas que les moutons affirment leur résolution de ne pas attaquer les loups. Ce qu'il y a de douloureux, c'est que le jour où la catastrophe viendra c'est au sacrifice de notre jeunesse qu'il faudra demander le temps nécessaire pour réparer les fautes, pour donner aux alliés le temps de revenir de leur stupeur, pour permettre à tous de faire — au prix de la guerre — ce qu'on n'aura pas fait au prix de la paix. Et vous jeunes gens, qui avez follement voté contre les armements indispensables, ou bien vous consentirez magnifiquement le sacrifice, comme vous aînés de la Marne, et ce sera 1914, ou bien ce sera 1870 !

Il est possible que M. André Lefèvre assimile la situation. Peut-être conviendrait-il de ne pas prendre strictement, à la lettre, le danger qu'il dénonce.

Est-ce à dire qu'il faille négliger son avertissement ? Que celui-ci manque de fondements ?

Certes non ! Et nul n'osera le soutenir. Une des meilleures preuves, nous la trouvons précisément dans les articles publiés par le Daily Mail.

M. D.

## INFORMATIONS

**L'Allemagne aurait pu en 1920 être admise à la S. D. N.**

Le vicomte Cecil, qui fut en Hollande une série de conférences sur la

Société des Nations, a déclaré à un groupe de journalistes hollandais que l'Allemagne aurait pu être admise dès 1920 dans la S. D. N. si elle l'avait voulu. Mais la majorité des Allemands, d'après lord Cecil, voulaient garder les mains libres en cas de guerre future. Lorsque l'on disputa avec eux la question de l'admission, ils ne firent que des objections, demandant entre autres que ses colonies fussent rendues à l'Allemagne.

**Les partouliers américains réclament 50 millions de dollars au Reich**

Plusieurs membres de la commission mixte germano-américaine ont quitté Berlin samedi pour entamer des négociations relatives aux réclamations des partouliers américains contre l'Allemagne, s'élevant à 50 millions de dollars.

La revendication de la Standard Oil Co, se montant à 2 millions de dollars, est l'indemnité pour l'exploitation des terrains pétroliers roumains sous l'occupation du général Mackensen.

**Manifestation antifrançaise à Potsdam**

Lundi a eu lieu à Potsdam une « Journée de Rhénanie », 40.000 congressistes représentant la Westphalie, l'Alsace-Lorraine, le Palatinat, le pays de la Sarre et la région de Eupen et Malmédy s'étaient réunis dans le parc « Sans-Souci » pour protester contre les violences infligées par les troupes françaises. Des manifestations s'étaient jointes aux manifestations, mais la police les força à faire disparaître leurs étendards à croix gammée.

Après une messe célébrée dans la chapelle Frédéric-II, les manifestants furent harangés par le docteur Hoffe, ministre des territoires occupés.

### Les réparations

Au cours du conseil des ministres de Belgique, qui s'est tenu, le chef de cabinet a pu annoncer à ses collaborateurs que le gouvernement belge vient de recevoir, en vertu de son droit de priorité, une somme importante provenant de l'encaisse de la M. I. C. U. M. Les marks-or ainsi entrés dans les caisses du trésor contribueront au rétablissement d'une situation financière normale.

**Le travail dans les mines de la Ruhr presque entièrement repris**

La reprise du travail dans les mines de la Ruhr s'est accentuée très fortement lundi : 85,8 0/0 des mineurs faisant partie des postes de jour sont descendus dans les puits.

**Les premiers ministres français et anglais se rencontreraient à Boulogne**

Suivant le « Star », il est probable qu'aussitôt après que la crise politique française aura été réglée, les premiers ministres anglais et français se rencontreraient à Boulogne.

**Le prochain Conseil de la S. D. N.**

En raison de l'importance particulière que revêtira le Conseil de la Société des Nations convoqué pour le 11 juin, à Genève, la France sera représentée cette fois par M. Léon Bourgeois, délégué permanent de la France à la Société des Nations. Il se pourrait que M. Léon Bourgeois fut accompagné d'un délégué suppléant dont le nouveau gouvernement fera choix en temps utile.

**Les rapports entre Angora et Rome**

D'après des renseignements de source officielle, les déclarations du chargé d'affaires d'Italie à Constantinople au sujet des concentrations de troupes italiennes à Rhodes n'ont pas été jugées satisfaisantes. Ismet pacha, président du conseil, a convoqué d'urgence le conseil des ministres qui a délibéré longuement sur la question de Rhodes et la situation extérieure.

Ismet pacha a ensuite chargé le représentant de la Turquie à Rome de demander des explications.

La presse ottomane consacre de longs articles aux dites concentrations. Les ministres de l'intérieur et de la défense nationale ont ordonné de prendre dans les régions de Smyrne et d'Adalia les mesures préventives nécessaires contre toutes éventualités.

**Les Turcs se préparent à toutes les éventualités à Smyrne et à Adalia**

On annonce que l'Italie procède en Sicile à des préparatifs militaires par la concentration d'importants contingents.

On y voit une menace italienne contre l'Anatolie, particulièrement la région d'Adalia, que l'Italie n'a cessé de convoiter.

On a également envisagé l'éventualité d'une tentative de débarquement de troupes italiennes en Asie Mineure, et les Jeunes Turcs jurèrent le gouvernement d'Angora de prendre toutes les mesures préventives pour détourner efficacement les ténébreux plans de M. Mussolini. Ils rappellent la surprise de Tripolitaine et déconseillent aux Italiens de renouveler la triste expérience hellénique.

**Diminution des impôts... en Amérique !**

Le président Coolidge a apposé sa signature à la loi fiscale adoptée récemment par le Congrès. La loi prévoit une surtaxe maximum de 40 0/0, des impôts de 2 0/0 sur les revenus ne dépassant pas 4.000 dollars, 4 0/0 sur les revenus de 4.000 à 8.000 dollars. Ces taxes nouvelles sont inférieures de 50 0/0 aux taxes actuelles. Les taxes sur les revenus des sociétés sont maintenues à 12 1/2 0/0. Les listes des contribuables et le montant des sommes versées seront rendus publics.

La loi prévoit une réduction de 25 0/0 sur les impôts sur le revenu payables cette année. Elle stipule une réduction de 25 0/0 sur les impôts relatifs aux revenus provenant des salaires en comparaison des taux frappant les revenus qui ne proviennent pas du travail des contribuables. Ces dispositions ne s'appliquent qu'aux revenus inférieurs à 10.000 dollars.

**Les diplomates bolcheviks au grand lever du roi George V**

Le dernier grand lever de la saison a été tenu lundi matin au palais de Saint-James par le roi George V.

M. Rakowski, chargé d'affaires de Russie, fut mené vers le roi par le secrétaire d'Etat pour l'Inde, en l'absence de M. Ramsay Mac Donald et, à son tour, il présenta au souverain trois de ses collègues.

Les diplomates bolcheviks s'étaient rendus au palais revêtus de la démocratie que de pie, dont les revers, faute d'avoir reçu des ordres de Moscou, étaient tout simplement de soie noire au lieu du satin écarlate dont on avait parlé prématurément.

### Tirages financiers

CREDIT NATIONAL 5 0/0 1919

Tirage du 2 juin 1924

Le n° 5.740.892 est remboursable par 1 million de francs.

Les autres numéros de la centaine sont remboursables par 600 fr.

Le n° 7.135.173 est remboursable par 500.000 fr.

Les autres numéros de la centaine sont remboursables par 600 fr.

Les cinq numéros suivants sont remboursables chacun par 100.000 fr.

878.306 1.254.590 2.610.141

3.569.067 7.962.646

Les autres numéros de la centaine sont remboursables chacun par 600 francs.

Les dix numéros suivants sont remboursables chacun par 50.000 fr.

1.310.575 1.528.741 1.745.382

2.330.095 4.480.271 4.689.208

5.814.670 6.572.831 7.449.721

7.929.877

## LA SITUATION POLITIQUE

### A la Chambre

**Les groupes s'organisent**

La nouvelle Chambre comptera moins de groupements que la précédente. Déjà se sont constitués les groupes du parti radical-socialiste, du parti socialiste (S. F. I. O.), des républicains socialistes et socialistes indépendants, de l'Union républicaine démocratique (fraction de l'ancien groupe de l'Entente), de la gauche radicale et de la gauche républicaine démocratique, celui-ci encore en formation.

**Un effort de groupement**

Un certain nombre de membres de la gauche républicaine démocratique de la Chambre (ancien groupe de l'Entente) se sont réunis mardi matin et ont procédé à un échange de vues sur la situation actuelle.

La question de la fusion en un groupe unique des groupes de l'Union républicaine démocratique des représentants de la gauche et de la gauche républicaine démocratique a été également examinée.

**Une motion de l'Union démocratique**

Les membres de l'Union démocratique de la Chambre se sont réunis mardi au Palais Bourbon pour examiner la situation politique actuelle. Ils ont constaté que le nombre des adhésions au groupe s'élevait actuellement à 100.

**Une motion des Républicains de gauche**

Après avoir délibéré, le groupe des mission de rédaction de la déclaration-programme.

Le groupe a pris ensuite la résolution suivante :

« Le groupe des républicains de gauche, résolu à demeurer fidèle aux principes de la Constitution et à maintenir le Président de la République au-dessus des luttes de partis, réprovoque la campagne dirigée contre le chef de l'Etat, dénonce les dangers qu'elle présente, surtout dans les circonstances actuelles pour le pays et pour les institutions républicaines, et passe à l'ordre du jour. »

**La Présidence de la Chambre**

Mercredi après-midi, la Chambre a désigné son président.

Ont obtenu :

MM :

Painlevé ..... 296 voix Elu

Maginot ..... 209 voix

Marty ..... 25 voix

### Au Sénat

**Une motion de la Gauche démocratique**

Le groupe de la Gauche Démocratique du Sénat a adopté par 122 voix contre 5 une motion présentée par M. Léon Perrier et reproduisant textuellement la motion adoptée dimanche par les groupes de la Chambre du Cartel des Gauches, s'élevant contre le maintien à l'Elysée de M. Millerand.

**Une motion de la Gauche républicaine**

Le Groupe de la Gauche (82 membres) a voté la motion suivante :

« Le groupe de la gauche républicaine démocratique constatant que l'agitation inconstitutionnelle créée contre le chef de l'Etat est de nature à nuire dans le présent et dans l'avenir aux institutions républicaines ;

« Condamnant toute tentative qui, faussant le régime parlementaire, tendrait à restaurer dans nos mœurs politiques la formule du plébiscite ;

« Emet le vœu que, dans les graves circonstances que traverse le pays, soit maintenue la continuité du pouvoir exécutif respectueux des décisions du suffrage universel, et fait appel à l'esprit républicain de tous les groupes de l'Assemblée pour respecter la Constitution de 1875, pour résoudre d'urgence les questions d'intérêt national qui préoccupent à juste titre l'opinion publique et pour aborder le plus rapidement possible l'étude des grands problèmes dont la solution promise au suffrage universel est impatiemment attendue par lui. »

**Une motion de l'Union républicaine**

Le groupe de l'Union Républicaine du Sénat (99 membres) a adopté à l'unanimité la motion suivante :

« L'Union républicaine, considérant que le Sénat a toujours placé au premier rang de ses préoccupations la

sauvegarde des principes constitutionnels, qui sont la garantie même du régime républicain, s'élève énergiquement contre toute atteinte qui serait portée à la durée du mandat que l'Assemblée nationale a confié au président de la République.

## Chambre des Députés

Séance du 3 juin 1924

M. Pinard, doyen d'âge préside : la Chambre procède à la vérification des pouvoirs. 467 députés sont validés sans discussion.

Le Président prononce l'éloge funèbre de M. Aillaud, décédé.  
Le Président propose de renvoyer la séance à mercredi ; mais M. Balaunier demande que la date du jeudi soit mise aux voix par scrutin public. Le scrutin donne lieu à pointage. La date du jeudi est repoussée par 353 voix contre 167.

Séance du 4 juin 1924

La Chambre a procédé à l'élection de son bureau.

La Présidence

Ont obtenu : M. Painlevé, 296 voix ; M. Maginot, 209 ; M. Marty, 25 voix. M. Painlevé est élu.

Les Vice-Présidents

Scrutin pour l'élection des vice-présidents : nombre de votants, 486 ; suffrages exprimés, 373. M. Justin Godart, 308 voix. M. Raynaldy, 301 voix. M. Varenne, 289 voix. M. J.-L. Dumensil, 289 voix. Ces quatre candidats ayant obtenu la majorité des suffrages sont proclamés élus.

Les Secrétaires

Scrutin pour l'élection des secrétaires. Nombre de votants, 444 ; suffrages exprimés, 326 ; MM. Hubert Rouger, 274 voix ; Marquet, 266 voix ; Jules Boyer, 270 voix ; Delbos, 268 voix ; Caffort, 269 voix ; Antériou, 275 voix ; Bovier-Lapierre, 276 voix ; Montigny, 258 voix. Tous sont élus.

Les Questeurs

Sont élus : MM. Barthe, 268 voix ; Saumande, 260 voix, sont élus.  
Un deuxième tour de scrutin a lieu pour le 3<sup>e</sup> questeur : M. le Colonel Girod obtient 281 voix et est élu.

M. Painlevé prend place au fauteuil présidentiel et prononce un discours qui est vivement applaudi par les gauches. Néanmoins de vifs incidents se produisent entre les communistes et les socialistes. La séance est renvoyée à jeudi.

## Sénat

Séance du 3 juin 1924

La séance est ouverte à 15 heures. Les sénateurs sont très nombreux. Le banc du gouvernement est vide, naturellement, mais MM. Poincaré, de Selves, de Jouvenel, François Marsal, sont à leurs sièges de sénateurs.

Le Président prononce l'éloge funèbre de M. d'Estournelles de Constant, sénateur de la Sarthe, décédé pendant les dernières vacances.

Cet éloge funèbre et la péroraison surtout sont très applaudis.

On règle l'ordre du jour et la séance est levée ensuite.

Séance jeudi à 15 heures.

## CHRONIQUE LOCALE

### LA DÉFENSE LAÏQUE

Nous avons eu de M. Herriot, président du Conseil de demain, une déclaration ministérielle avant l'heure : une lettre-programme adressée à M. Léon Blum.

Cette lettre est un document de la plus haute importance.

Sur les deux problèmes qui commandent la situation — question étrangère, question financière — M. Herriot formule des directives qui donneront satisfaction à l'opinion française... et qui pourraient être signées « Poincaré » !

Nous examinons d'autre part, la politique de M. Herriot vis-à-vis de l'Allemagne.

En ce qui concerne le problème financier, le successeur de M. Poincaré marque nettement sa détermination de ne rien modifier à l'état de choses existant, sans un examen minutieux préalable : il s'agit de procéder avec prudence et circonspection.

Sur un seul point — le terrain de la défense laïque — le programme de M. Herriot tranche nettement sur les préoccupations de M. Poincaré.

Il est certain que M. Poincaré, tout consacré qu'il était au problème allemand et à l'état de nos finances, a négligé en partie la défense laïque.

M. Herriot entend rendre celle-ci plus active, plus vigilante.

Tous les républicains, tous les démocrates s'en féliciteront.  
Il y a d'ailleurs deux manières de pratiquer la défense laïque : l'une négative, contre quelque chose ; l'autre positive, pour la laïcité elle-même.

C'est cette seconde méthode qui a, semble-t-il, les préférences de M. Herriot.

Sur deux problèmes importants, il s'est expliqué.

Tout d'abord, il a affirmé son intention de rapporter les décrets « Béraud » sur la réforme de l'Enseignement secondaire.

C'est là une sage mesure !

Nous avons eu naguère l'occasion de montrer ici le caractère nettement antidémocratique de cette réforme, qui de plus menaçait de porter le plus grand dommage aux lycées et collèges.

D'autre part, M. Herriot se propose de préparer l'organisation de l'École Unique.

Là, encore, tous les démocrates applaudiront à cette initiative.

L'École Unique vise à un double but : donner à tous les enfants, le même enseignement sans distinction de classes sociales, et permettre à toutes les intelligences de se développer pleinement, en assurant la gratuité complète des études secondaires et même supérieures aux enfants qui présentent les aptitudes voulues.

Il y a là une réforme généreuse, qui, pour s'organiser, exigera bien des tâtonnements et du temps.

Mais ce n'est pas une raison, tout au contraire pour renvoyer indéfiniment sa mise à l'étude et sa mise en œuvre.

Au total, le programme de M. Herriot ne peut que recueillir, jusqu'ici, l'adhésion de tous les démocrates.

Souhaitons qu'il se maintienne dans une telle mesure et ne se laisse pas déborder par ses associés de l'extrême-gauche.

M. DAROLLE.

## BONNES INTENTIONS !

La Chambre a tenu sa deuxième séance : comme la première, celle-ci a été de pure forme, l'ordre du jour ne comportant que la vérification des pouvoirs.

L'opération fut rapidement menée : 467 députés ont été validés au cours de cette séance, ce qui permettra à nos honorables de se mettre au travail dès aujourd'hui.

Et il semble bien que nos honorables soient remplis de bonnes intentions. Ils en ont donné une petite preuve dans le vote qu'ils ont émis au sujet de la fixation de leur prochaine séance.

Les uns avaient proposé la date de jeudi : d'autres réclamèrent que la prochaine séance eût lieu le lendemain même.

Il fallut « scrutiner », et à la grande majorité, les députés décidèrent de siéger le mercredi.

Cette ardeur au travail est de fort bon augure ; les nouveaux élus ont tenu à donner l'impression au pays, qu'ils désirent gagner leur salaire et, partant, remplir leur rôle de parlementaires.

Ils ont raison, puisqu'aussi bien, la session sera de courte durée, et que le pays a besoin d'être sorti le plus tôt possible du marasme financier.

Notre excellent confrère le « Courrier de l'Aveyron » publie l'article suivant, au sujet de la nomination à Cahors de M. Bourgoïn, inspecteur d'Académie de Rodez :

« C'est avec un très profond et très sincère regret que le personnel enseignant de l'Aveyron a appris le prochain départ de M. Bourgoïn, nommé inspecteur d'Académie dans le Lot.

« Un chef qui sait en peu de mois conquérir la confiance et la sympathie de ses subordonnés parce qu'il sait les aider, les défendre et les soutenir et aussi parce qu'il ne veut rien faire qui ne soit inspiré par la stricte justice et le droit le plus absolu ; un chef qui sait gagner la confiance de tous parce qu'il ne se refuse pas à une collaboration loyale avec ceux qui représentent le personnel et en sont ses délégués ; un chef pareil est un bienfait trop rare pour qu'il ne soit pas regretté et qu'il ne laisse pas une trace profonde partout où il passera.

« Chef de l'enseignement laïque dans l'Aveyron, M. Bourgoïn n'a pas eu d'autre souci que de faire aimer cet enseignement et de donner à ceux qui en assument la charge l'impression qu'ils avaient en lui le plus sûr et le plus ferme soutien.

« Les regrets qui accompagnent son départ seront, nous le savons, sa meilleure récompense, la seule qu'il ambitionne. »

Sont nommés facteurs des Postes dans le Lot : MM. Cavané Emile, à Albas ; Hugon ; à Martel ; Paul Izorche, à Bétaille ; Raphaël Chambon, à Moutet, en remplacement de M. Belgrual, en disponibilité.

LOUIS BONNET.

On nous communique un numéro de la « République Sociale » où nous lisons une lettre ouverte qui nous fut adressée par un des plus éminents loïsois parigots et à laquelle nous avons répondu sous le titre « Sourire », il y a plusieurs jours déjà !

Nous n'avons pas été étonnés — c'est le contraire qui nous eût étonné — de la publication de la lettre de l'éminent compatriote.

Mais nous espérons voir, au bas de cette lettre, notre réponse, non pas parce que la loi nous donne ce droit — droit que nous ne réclamerons jamais, car nous n'avons pas l'habitude de demander, — mais parce que, tout simplement, nous comptons sur la courtoisie confraternelle du journal de la rue du Château-du-Roi.

Encore une fois ceci est dit, toujours, avec le sourire !... L. B.

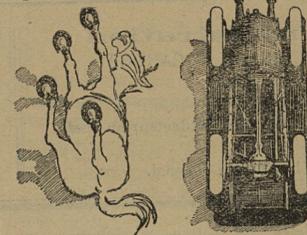
Encore une fois ceci est dit, toujours, avec le sourire !... L. B.

## Le pneu coûte moins cher au kilomètre que le fer à cheval

Demandez à un maréchal ferrant un prix à forfait pour l'entretien de la ferrure d'un cheval faisant une quinzaine de kilomètres par jour, soit 450 kilomètres par mois.

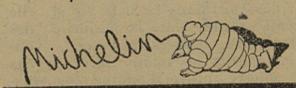
Il vous prendra en moyenne 30 fr. par mois. Que dépenserait une auto pour ce même parcours mensuel de 450 kilomètres ?

Avec les gros pneus du dernier type : 20 francs pour une « cinq ou six chevaux », 28 fr. 50 pour une « dix chevaux ». L'avantage reste donc aux pneumatiques.



Fers du cheval : 30 fr. par mois.

Pneus de l'auto : 20 fr. par mois.



### Validations

Parmi les départements dont les opérations électorales ont été validées au cours de la séance de mardi de la Chambre, figure le Lot.

467 élections ont été validées dans cette séance.

### Votes de nos Députés

Sur le renvoi de la séance au jeudi 5 juin, les députés du Lot ont voté : Pour : MM. Bouat, Calmon, Malvy. La Chambre a repoussé par 353 voix contre 167.

### A la Chambre

A la suite du tirage des bureaux de la Chambre, M. Calmon fait partie du 1<sup>er</sup> bureau, M. Malvy du 4<sup>e</sup> et M. Bouat du 5<sup>e</sup>.

### Armée

Sont promus au grade de lieutenant les officiers de réserve du 9<sup>e</sup> d'infanterie dont les noms suivent : MM. Delpech, Dupuy, Gissot, Guichonné, Hoberstock, Henry, de Lacvivier, de Laval, Le Roy de Lanauze, Louradour, Mathieu, Maury, Nougailon.

Notre excellent confrère le « Courrier de l'Aveyron » publie l'article suivant, au sujet de la nomination à Cahors de M. Bourgoïn, inspecteur d'Académie de Rodez :

« C'est avec un très profond et très sincère regret que le personnel enseignant de l'Aveyron a appris le prochain départ de M. Bourgoïn, nommé inspecteur d'Académie dans le Lot.

« Un chef qui sait en peu de mois conquérir la confiance et la sympathie de ses subordonnés parce qu'il sait les aider, les défendre et les soutenir et aussi parce qu'il ne veut rien faire qui ne soit inspiré par la stricte justice et le droit le plus absolu ; un chef qui sait gagner la confiance de tous parce qu'il ne se refuse pas à une collaboration loyale avec ceux qui représentent le personnel et en sont ses délégués ; un chef pareil est un bienfait trop rare pour qu'il ne soit pas regretté et qu'il ne laisse pas une trace profonde partout où il passera.

« Chef de l'enseignement laïque dans l'Aveyron, M. Bourgoïn n'a pas eu d'autre souci que de faire aimer cet enseignement et de donner à ceux qui en assument la charge l'impression qu'ils avaient en lui le plus sûr et le plus ferme soutien.

« Les regrets qui accompagnent son départ seront, nous le savons, sa meilleure récompense, la seule qu'il ambitionne. »

### Postes

Sont nommés facteurs des Postes dans le Lot : MM. Cavané Emile, à Albas ; Hugon ; à Martel ; Paul Izorche, à Bétaille ; Raphaël Chambon, à Moutet, en remplacement de M. Belgrual, en disponibilité.

### Mutualité scolaire

L'Assemblée générale de la Mutualité Scolaire de l'arrondissement de Cahors aura lieu le samedi 7 juin 1924, à 11 heures du matin, dans une salle de l'Hôtel de Ville de Cahors (2<sup>e</sup> étage).

### Ordre du jour :

1<sup>o</sup> Situation morale de la Société ; 2<sup>o</sup> Compte rendu financier ; 3<sup>o</sup> Mouvement du personnel ; 4<sup>o</sup> Rapport de la Commission d'apurement ; 5<sup>o</sup> Admission et radiation des sociétaires ; 6<sup>o</sup> Questions diverses.

### Mairie de Cahors

#### LEGS VALETTE

Les jeunes filles qui se proposent de contracter mariage le 14 juillet prochain pour bénéficier du legs Valette (cinq cents francs) sont invitées à adresser leur demande à la Mairie au plus tard le samedi 21 juin courant.

## La hausse du prix des beurres

Les journaux publient la note suivante :

En raison de l'abondance actuelle de la production du lait, on s'attendait d'autant plus à une baisse marquée du prix du beurre et de la crème, que l'exportation de ces produits reste interdite.

Or, une hausse sérieuse a été enregistrée pour le beurre, tandis que le prix du lait diminue.

La préfecture de police s'est émue de cette constatation, et le service de la répression des fraudes a été chargé de rechercher, non seulement à Paris, mais aussi dans les départements, les auteurs responsables de cette augmentation illicite du prix du beurre. Déjà, des investigations nombreuses ont été entreprises dans les frigorifiques et les gares d'arrivage. Il est à prévoir que des sanctions vont être prises contre ceux dont les manœuvres ont provoqué une hausse des cours du beurre.

Encore de bonnes paroles, de belles promesses ! Chaque fois qu'on découvre un nid de spéculateurs, on annonce que la police va enquêter et que les coupables seront frappés comme ils le méritent.

Des notes sont communiquées aux journaux pour annoncer au public que tout sera pour le mieux de ses intérêts.

Le temps passe, l'enquête a été faite mais on n'entend plus parler de rien.

Il en est ainsi dans toutes ces affaires de spéculation, parce que l'on veut qu'il en soit ainsi, parce qu'on ne veut pas toucher aux fraudeurs.

La note ci-dessus parle de l'abondance de la production du lait ! Tant mieux si cette abondance existe, mais on ne s'en aperçoit pas dans notre région, à Cahors notamment où le prix du litre de lait est toujours élevé.

On a beau dire et beau faire, il y a de beaux jours encore pour la spéculation, en dépit des enquêtes, contre enquêtes et même des sanctions pénales si anodines qu'elles font sourire ceux qui les subissent.

L. B.

### Poudre de chasse

M. Achille Gramont, négociant à Castelnaudary, est nommé débitant de poudre de chasse dans cette commune.

Mlle Cayla est nommée débitante de poudre de chasse à Souillac.

## Taxe du pain

Le Maire de la ville de Cahors, M. L. B., a arrêté l'arrêté suivant :

Article 1<sup>er</sup>. — A dater du 5 juin 1924 le pain de consommation courante est taxé dans l'étendue de la commune de Cahors à 1 fr. 125 le kilogramme.

Sont qualifiés « pain de consommation courante » les pains de deux kilos, ronds, et les pains d'un poids supérieur.

Les boulangers, doivent, sans que l'acheteur en fasse la demande, peser le pain et faire l'appoint du poids s'il y a lieu.

Article 2. — Les pains de deux kilos, longs, seront payés à raison de 1 fr. 15 le kilo et devront peser exactement le poids.

Si des pains ronds sont demandés, le boulanger à défaut de ces pains devra donner des pains longs au prix de 1 fr. 125 le kilo.

Article 3. — Sont qualifiés « pain de fantaisie » tous autres pains d'un poids inférieur à deux kilos. En raison de leur plus grande cuisson et de leur prix de fabrication plus élevé, ces pains seront vendus à la pièce, à raison de 4 fr. 15 le kilo. Les pains dits de 1 kilo devront peser au minimum 750 grammes et les pains dits d'un 1/2 kilo au moins 375 grammes.

Article 4. — Si la boulangerie n'est pas approvisionnée en pain de consommation courante le boulanger est tenu de livrer les pains de fantaisie en les vendant au poids et au prix du pain de consommation courante.

Article 5. — Le présent arrêté annule les arrêtés antérieurs portant fixation du prix du pain.

Article 6. — Il sera notifié à chaque boulanger qui devra en tenir un exemplaire affiché à l'endroit le plus apparent de la boulangerie.

Article 7. — Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à la loi.

### Mission d'études

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES PLANTES MÉDICINALES ET DES PLANTES A ESSENCE

Le vendredi 6 juin à midi, doit arriver à Cahors une mission d'études dirigée par M. le Professeur Perrot, de la Faculté de Pharmacie de Paris ; Directeur de l'office national des matières premières végétales pour la Droguerie, la Pharmacie et la Parfumerie.

Elle vient visiter les essais de culture de plantes médicinales et de plantes à essence tentés dans le Lot par le Comité botanique.

Le soir à six heures aura lieu la réception des membres de la Mission dans les locaux de la Chambre de Commerce de Cahors.

Une conférence sera faite par M. le Professeur Perrot dans les locaux de la Chambre de Commerce de Cahors.

Le soir, à l'Hôtel des Ambassadeurs, aura lieu un dîner offert aux membres de la mission, sous la Présidence de M. le Préfet du Lot, assisté de M. le Maire de Cahors et des Présidents des organisations locales : Office agricole départemental, Société d'Agriculture, Comité botanique, Syndicat d'initiative, Syndicat des médecins et Syndicat des Pharmaciens.

La conférence sera publique.

### Les vins du Lot

L'Exposition des vins organisée par le département du Lot à la « semaine agricole de Limoges » obtint un gros succès.

De nombreux agriculteurs et négociants limouxins demandant à déguster nos excellents vins dont les qualités semblent séduire leur attention.

Ci-dessous les récompenses obtenues par les exposants :

#### 1<sup>o</sup> Vins rouges

##### Grand prix :

M. Rolland, à Albas.

##### Diplôme de Médaille d'Or :

MM. Barriéty Gilbert, à Albas.

Bergougne, à St-Vincent-rive-d'Olt.

Mme veuve Bergougne, à Albas.

Lafage Lucien, à Labastide-du-Vert.

##### Diplôme de Médaille de Vermeil :

MM. Verne, à Luzech.

Salady, à Albas.

Artigue Joseph, à Caillac.

Pellet, à Labastide-du-Vert.

Pardes Alexandre, à Labastide-du-Vert.

Atgie, Auguste, à Labastide-du-Vert.

Jouffreau Lucien, à Prayssac.

Bessières René, à Prayssac.

Bouysset, à Prayssac.

Pons Jules, à Labastide-Marnhae.

Feydet, à Cahors.

##### Diplôme de Médaille d'Argent :

MM. Gastal Elie, à Caillac.

Fréjaville à Coty, Cahors.

Lafon Ernest, à Albas.

Rajade, à Belaye.

Maratuech Jean, à Albas.

Baudet Eloi, à Albas.

Peyrou Elie, à Labastide-du-Vert.

Bouloumié Amédée, à Prayssac.

Lagarde Eloi, à Prayssac.

Dulac Ernest, à Prayssac.

Jouffreau Peyros, à Prayssac.

Girma Jules, au Montat.

Garric à Peyrolis, Cahors.

Vigüé à Labéraudie, Cahors.

##### Diplôme de Médaille de Bronze :

MM. Castel Elie, à Caillac.

Bru Arthur, à Albas.

Couture Jean, à Albas.

Boulzaguet, à Albas.

Moussel Jules, à Labastide-du-Vert.

Brugel, à Ste-Alauzie.

Peyssot, à Espère.

Do Félix, à Cahors.

##### Diplôme de Médaille de Vermeil :

MM. Bergougne Adolphe, à St-Vincent-rive-d'Olt.

Dulac Ernest, à Prayssac.

##### Diplôme de Médaille d'Argent :

MM. Pons, à Labastide-Marnhae.

Brugel, à Ste-Alauzie.

### Nos compatriotes à Bordeaux

L'Amicale du Lot (Bordeaux) organise pour le Dimanche 15 juin prochain, une excursion de famille à Saint-Vincent de Paul-Gironde.

#### PROGRAMME

Départ pour la Grave d'Ambarès. Départ général de Bastide-Orléans, à 8 heures.

Promenade à pied de la Grave d'Ambarès aux ponts de St-André de Cubzac. Visite des ponts du Château de Vaire fils Aymon, des caves champenoises, etc.

A 12 heures, déjeuner champêtre au Restaurant Coulon à St-Vincent-de-Paul. (Prix du couvert : 10 frs).

Chaque sociétaire aura droit à son transport aller et retour. Prix de billet supplémentaire aller et retour : 2 fr. 85 par personne.

S'adresser pour les inscriptions à M. Bersagol, secrétaire, 33, rue Peyronnet, jusqu'au 12 juin inclus, dernier délai.

### LES CADETS DU QUERCY

Le mariage de notre sympathique compatriote M. Gabriel Frecheville, percepteur à Rosières-de-Picardie, avec Mlle Yvonne Martin, fille de l'industriel de Paris et du Havre, a été célébré le lundi 2 juin, à l'Eglise de Notre-Dame-des-Champs. Une brillante cérémonie a eu lieu où nombreux sont venus les compatriotes et leurs familles.

Parmi les témoins, on remarquait M. Crabot, chef-adjoint du Cabinet de M. le Président du Sénat, M. Garrigou, Commissaire du Gouvernement auprès du Conseil de Préfecture de la Seine, M. Laval, Directeur d'École publique à Puteaux et M. Caniac, Président des « Cadets du Quercy ». A l'issue du dîner, M. Caniac a prononcé, au nom des « Cadets » et de leurs nombreux amis, une allocution qui a été très applaudie.

Toutes nos félicitations et vœux de bonheur à ce charmant couple dont l'idylle s'est ébauchée à nos belles réunions des « Cadets du Quercy ». Ajoutons en terminant que ce mariage est le quatrième qui a été célébré depuis le commencement de l'année et que tous avaient pris naissance aux « Cadets ».

BOUAT,

Membre du Conseil d'Administration des « Cadets du Quercy ».

### Société d'Agriculture du Lot

Le Président de la Société Départementale d'Agriculture du Lot a l'honneur d'inviter MM. les Membres de la Société à assister le samedi 14 juin à 14 heures à la réunion générale qui aura lieu à la « Maison de l'Agriculture ».

Office Agricole Départemental et Société Départementale d'Agriculture Concours Agricoles réservés à l'arrondissement de Gourdon en 1924.

a) CONCOURS D'EXPLOITATION (Ensemble de la Propriété)

### Nécrologie

Nous apprenons avec regret le décès de M. Barrière, ancien percepteur, en la personne de sa femme, décédée après une longue et douloureuse maladie à l'âge de 70 ans, sa fille Mme Picot (Gironde), chez sa fille Mme Picot. Nous prions M. Barrière, M. Foissac et la famille d'agréer nos bien vives condoléances.

### Probité

M. Ferrando, brasseur, rue de la Brasserie, a trouvé un sac à main en tissu bleu contenant une certaine somme et une clef, qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

### Explosion de syphons

M. Ferrando, le brasseur de notre ville, si sympathiquement connu, a été victime, dans la matinée de mardi, d'un très sérieux accident, qui s'est produit dans les circonstances suivantes :

M. Ferrando aidait au chargement des caisses contenant des syphons de seltz sur une voiture, lorsque plusieurs de ces syphons, par suite d'un choc malencontreux, éclatèrent et les tessons de verre frappèrent le brasseur en pleine poitrine.

M. Ferrando eut les chairs lacérées et dut subir quatre points de suture. Nous croyons savoir que l'état du blessé n'aura pas de suites graves et nous formons des vœux sincères de prompt guérison.

### Accidents du travail

Le nommé Emile Bladinière, cinquante ans, aide-forgeron auxiliaire au service de la voie à la troisième équipe de Cahors, était occupé avec un autre ouvrier, sous la direction du chef de canton Debons, à réparer une aile de sémaphore, lorsqu'un bloc de fer qui servait à river cette dernière lui tomba sur le pied gauche, lui fracturant l'os de la deuxième phalange du gros orteil. Cette blessure entraînera une incapacité temporaire de travail de trois semaines.

Un chauffeur de la scierie de la gare, Léopold Tico, demeurant rue de la Banque, procédait à un chargement de bois, lorsque, au cours de son travail, il tomba sur un madrier et se fit une blessure dans la région abdominale qui nécessitera une incapacité de travail de douze jours environ.

En pratiquant une mortaise dans une tige de piston pour la machine n°11, le nommé David Fontanié, 32 ans, ajusteur au dépôt de la Compagnie du P.-O., demeurant 14, rue St-André, s'est fait une plaie à la corne de l'œil droit, par un débris métallique, qui entraînera une incapacité temporaire de travail.

### L'appel des réservistes de la classe 1920

La période d'instruction de quatre semaines, pour laquelle sont convoqués cette année les militaires des réserves appartenant à la classe 1920, aura lieu soit au cours de manœuvres ou dans les camps en France, soit à l'armée du Rhin.

Deux catégories de militaires accompliront leur période à l'armée du Rhin : Les militaires des réserves qui sont affectés aux dépôts ou aux annexes des dépôts des corps de l'Afrique du Nord stationnés en France, et les militaires des réserves affectés à un corps ayant des éléments en renforcement de l'armée du Rhin.

Ces réservistes seront convoqués à la formation de l'intérieur qu'ils doivent rejoindre à la mobilisation.

Les militaires des réserves résidant dans l'Afrique du Nord au moment de la convocation et qui devraient rejoindre un corps ou dépôt en France, effectueront leur période dans un corps désigné respectivement par le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, le général commandant la division d'occupation de Tunisie et le Maréchal de France, résident général au Maroc.

Ces réservistes seront convoqués à la formation de l'intérieur qu'ils doivent rejoindre à la mobilisation.

Les militaires des réserves résidant dans l'Afrique du Nord au moment de la convocation et qui devraient rejoindre un corps ou dépôt en France, effectueront leur période dans un corps désigné respectivement par le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, le général commandant la division d'occupation de Tunisie et le Maréchal de France, résident général au Maroc.

Ces réservistes seront convoqués à la formation de l'intérieur qu'ils doivent rejoindre à la mobilisation.

Les militaires des réserves résidant dans l'Afrique du Nord au moment de la convocation et qui devraient rejoindre un corps ou dépôt en France, effectueront leur période dans un corps désigné respectivement par le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, le général commandant la division d'occupation de Tunisie et le Maréchal de France, résident général au Maroc.

Ces réservistes seront convoqués à la formation de l'intérieur qu'ils doivent rejoindre à la mobilisation.

Les militaires des réserves résidant dans l'Afrique du Nord au moment de la convocation et qui devraient rejoindre un corps ou dépôt en France, effectueront leur période dans un corps désigné respectivement par le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, le général commandant la division d'occupation de Tunisie et le Maréchal de France, résident général au Maroc.

Ces réservistes seront convoqués à la formation de l'intérieur qu'ils doivent rejoindre à la mobilisation.

Les militaires des réserves résidant dans l'Afrique du Nord au moment de la convocation et qui devraient rejoindre un corps ou dépôt en France, effectueront leur période dans un corps désigné respectivement par le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, le général commandant la division d'occupation de Tunisie et le Maréchal de France, résident général au Maroc.

Ces réservistes seront convoqués à la formation de l'intérieur qu'ils doivent rejoindre à la mobilisation.

Les militaires des réserves résidant dans l'Afrique du Nord au moment de la convocation et qui devraient rejoindre un corps ou dépôt en France, effectueront leur période dans un corps désigné respectivement par le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, le général commandant la division d'occupation de Tunisie et le Maréchal de France, résident général au Maroc.

Ces réservistes seront convoqués à la formation de l'intérieur qu'ils doivent rejoindre à la mobilisation.

Les militaires des réserves résidant dans l'Afrique du Nord au moment de la convocation et qui devraient rejoindre un corps ou dépôt en France, effectueront leur période dans un corps désigné respectivement par le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, le général commandant la division d'occupation de Tunisie et le Maréchal de France, résident général au Maroc.

Ces réservistes seront convoqués à la formation de l'intérieur qu'ils doivent rejoindre à la mobilisation.

Les militaires des réserves résidant dans l'Afrique du Nord au moment de la convocation et qui devraient rejoindre un corps ou dépôt en France, effectueront leur période dans un corps désigné respectivement par le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, le général commandant la division d'occupation de Tunisie et le Maréchal de France, résident général au Maroc.

Ces réservistes seront convoqués à la formation de l'intérieur qu'ils doivent rejoindre à la mobilisation.

Les militaires des réserves résidant dans l'Afrique du Nord au moment de la convocation et qui devraient rejoindre un corps ou dépôt en France, effectueront leur période dans un corps désigné respectivement par le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, le général commandant la division d'occupation de Tunisie et le Maréchal de France, résident général au Maroc.

Ces réservistes seront convoqués à la formation de l'intérieur qu'ils doivent rejoindre à la mobilisation.

Les militaires des réserves résidant dans l'Afrique du Nord au moment de la convocation et qui devraient rejoindre un corps ou dépôt en France, effectueront leur période dans un corps désigné respectivement par le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, le général commandant la division d'occupation de Tunisie et le Maréchal de France, résident général au Maroc.

Ces réservistes seront convoqués à la formation de l'intérieur qu'ils doivent rejoindre à la mobilisation.

Les militaires des réserves résidant dans l'Afrique du Nord au moment de la convocation et qui devraient rejoindre un corps ou dépôt en France, effectueront leur période dans un corps désigné respectivement par le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, le général commandant la division d'occupation de Tunisie et le Maréchal de France, résident général au Maroc.

Ces réservistes seront convoqués à la formation de l'intérieur qu'ils doivent rejoindre à la mobilisation.

Inversement, les militaires des réserves résidant dans la métropole au moment de leur convocation et qui devraient rejoindre un corps ou dépôt de l'Afrique du Nord, effectueront leur période d'exercice dans un corps de leur arme désigné par le général commandant la région de leur résidence.

Les convocations à l'armée du Rhin auront lieu en deux séries d'égale importance au point de vue des effectifs : 1<sup>re</sup> série, du 1<sup>er</sup> au 28 novembre ; 2<sup>e</sup> série, du 26 novembre au 23 décembre.

### Les Ecoles militaires

Le « Journal Officiel » a publié mardi la liste d'admissibilité par corps d'armée et par grades des candidats à l'Ecole militaire d'infanterie en 1924.

Les candidats au Prytanée militaire sont informés des compositions du concours d'admission en 1924 auront lieu les 23 et 24 juin, au chef-lieu de chaque département.

### L'exportation des animaux vivants reste prohibée

A la suite d'une information parue, parlant de l'augmentation du prix de la viande et l'attribuant à de prétendues exportations de bétail, le ministre de l'Agriculture rappelle que l'exportation des animaux vivants et de la viande fraîche est actuellement absolument prohibée. Depuis le 30 janvier en particulier, on a retiré des licences qui avaient été accordées dans certaines zones frontalières pour le ravitaillement de colonies françaises ou israéliques dans différents pays étrangers.

### Foire de la St-Clair

La foire de la St-Clair avait attiré beaucoup de monde à Cahors ; néanmoins, elle n'a pas eu son importance habituelle.

Bœufs gras, de 180 à 200 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 3.500 à 5.000 fr. la paire ; vaches de travail, de 2.200 à 3.400 fr. la paire ; bouvillons, de 900 à 1.800 fr. la paire ; porcelets, de 150 à 300 fr. pièce, suivant la grosseur. Poules grasses, 3 fr. ; poulets, 3 fr. 10 ; lapins, 1 fr. 50, le tout le demi-kilo ; œufs, 3 fr. 50 la douzaine ; oisons, 20 à 25 fr. pièce, canetons, 4 fr. la pièce ; pommes de terre, 35 fr. les 50 kilos.

### AVIS AUX MESSIEURS

Grande Baisse de Prix pour les LAMES & RASOIRS GILLETTE et autres articles  
Demandez-nous notre Rasoir Réclame : « GILLETTE » 3 lames à 11 fr. 50 avec Bon de Remise à neuf Gratuits pour 12 lames  
M. POPOVITCH, Coiffeur pour Dames  
4, RUE MARÉCHAL-FOCH, CAHORS

### Arrondissement de Cahors

#### St-Paul-Labouffie

Obsèques. — Ces jours derniers ont été célébrés les obsèques civiles de Mme St-Lary, femme de l'ingénieur de la maison Citroën, décédée à l'âge de 40 ans.

Une foule nombreuse assistait à ces obsèques et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à M. St-Lary, nos sincères condoléances.

#### Bélaise

Etat-civil. — Naissance : à Jouan : de Ludovic Claude Jacques Camille Boulzaguet ; à Lalande : de Armand Michel Cantagrel.

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Rogues Louis, maire de Bélaise, décédé après une longue et cruelle maladie.

Ses obsèques eurent lieu, lundi au milieu d'une population nombreuse et recueillie.

Le char disparaissait sous une quantité de couronnes offertes par : la famille, le Conseil Municipal, les écoles, les voisins.

M. Cler, Conseiller municipal, a retracé en quelques phrases bien senties la vie administrative de cet homme honnête et bon.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

voix était simplement interrogative. — Parce que, ces derniers jours, vous m'avez entraîné à une débauche de musique telle que je n'en avais jamais connue et dont j'ai senti la privation à un degré alarmant. J'ai commencé à craindre pour l'équilibre de mon raisonnable cerveau.

— Eh bien, dit Myra surgissant de l'abri que lui faisait sa grande ombrelle rouge, vous et Dal pourrez vous livrer ici à des orgies de musique si cela vous plaît : il y a trois pianos.

— Merci, Myra, répondit Jane. Vos pianos nous suffiront certainement.

— Et si vous souhaitez quelque chose de vraiment excitant en fait de musique, allez aux répétitions du service choral qu'on prépare en vue d'une collecte pour payer le reliquat d'un concert sur l'orgue.

— Je préfère payer tout le déficit que d'aller à un service choral, répliqua Jane avec décision.

— Oh ! non, intervint vivement Garth, à qui l'air désappointé de Myra n'échappa pas : il est juste que les gens travaillent en vue de payer leurs dettes et pour acquiescer ce qui est nécessaire à leur église. Miss Champion, vous viendrez avec moi à la prochaine répétition.

— Le faudra-t-il ? dit Jane inconsciente de la tendresse de son sourire, consciente seulement d'éprouver en son cœur le souvenir de la soirée à Overdene, alors qu'elle s'était sentie entraînée à dire à Garth : « Dites-moi ce que je dois faire et je le ferai. » — Pauline adorera de vous accom-

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

La promenade du Calvaire. — De nombreux habitants se plaignent de ce que sur la promenade du Calvaire de l'Afrique du Nord, effectuèrent leur période d'exercice dans un corps de leur arme désigné par le général commandant la région de leur résidence.

Il faut espérer que la municipalité fera droit à la demande des promeneurs.

Caisse d'Épargne de Figeac-Ville. — La Caisse d'Épargne sera fermée à cause de la fête de la Pentecôte dimanche prochain pendant toute la journée.

M. le Caissier invite tous ceux qui auraient à faire des opérations ce jour-là, à les faire la veille samedi 7 juin de 9 h. à midi et de 14 h. à 16 h.

Carnet blanc. — On nous annonce le prochain mariage de M. M. Thomas, avec Mlle Vaujours, de Brive. Nos meilleurs vœux.

#### Corn

Auto contre auto. — Dimanche soir une automobile venant de Figeac, se dirigeant sur Livernon, est venue donner de toute sa vitesse contre une autre voiture en stationnement dans un virage.

Il s'en est suivi des dégâts matériels très importants aux deux véhicules. Chauffeurs, tenez bien votre droite !

#### Fons

Fêtes de la Pentecôte. — Notre fête locale promet d'avoir, cette année, un éclat inaccoutumé. Nombreux sont les forains inscrits et il est fort regrettable que pour deux d'entre eux, qui devraient venir s'installer, on n'ait pu satisfaire à leur demande en raison des nombreuses billes de bois encombrant la place de Pinade.

Nous espérons toutefois que ces arbres seront enlevés dimanche, les propriétaires ayant été mis en demeure de le faire par M. le Maire.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

Au monument des morts. — Lundi dernier, la municipalité a fait planter de nombreux plants de fleurs dans les corbeilles du square du Souvenir. C'est là une excellente idée que toute la population approuvera.

Audience du 3 juin. — Le tribunal a rendu les jugements suivants : Lacroix, de Saint-Denis-Martel, poursuivi pour fraude et tromperie sur la qualité de la marchandise vendue est condamné à 4 mois de prison, 3.000 fr. d'amende et à l'insertion d'un extrait du jugement dans plusieurs journaux de Paris et de province.

Un cultivateur, du canton de Saint-Géré, condamné pour infraction au code de la route voit, sur opposition, sa peine réduite à 25 fr.

Une dame Castanet, de Souillac, qui avait refusé d'abattre son chien suspect de rage se voit infliger une amende de 25 fr. avec sursis.

Ali-Chia, 50 ans, chanteur ambulancier, poursuivi pour mendicité et pour s'être introduit, sans autorisation, au domicile des religieuses de Payrac, a été condamné à un an de prison en raison de ses antécédents déplorables.

Dégat Henri, domestique à Gourdon, poursuivi pour bris de clôture à Reilhaguet, est condamné à un mois de prison avec sursis.

Salabert Justin, 21 ans, journaliste à Lamothe-Fénelon, reconnu coupable de vol de différents objets mobiliers se voit infliger trois mois de prison.

#### St-Clair

Accident de bicyclette. — Tout dernièrement, M. Georges Fabre, mutilé de guerre, a été victime d'un grave accident de bicyclette survenu à la Roqueite, près Saint-Clair.

M. Fabre qui voulait éviter un char à bœufs a malheureusement donné en plein contre lui et a failli se tuer.

Les blessures reçues par M. Fabre ne sont heureusement pas mortelles et nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

convaincue d'avoir donné à Garth le meilleur avis en vue de son bonheur.

Un peu plus tard, comme ils traînaient en flânant, elle et Garth seuls, Jane dit simplement :

— Dal, vous ne prendrez pas offense si je vous pose une question. Est-ce décidé ?

— Rien de vous ne peut m'offenser, répondit Garth. Mais soyez plus explicite : de quoi s'agit-il ?

— Etes-vous fiancé à miss Lister ? — Non ! dit Garth. Qu'est-ce qui vous incite à le croire ?

— Vous m'avez dit mardi, à Overdene... — Mardi ! Il me semble qu'il y a des semaines écoulées depuis mardi... — Que vous y pensiez sérieusement.

— Ou plutôt des années, dit Garth, et j'espère que vous me prendrez au sérieux. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas fait de demande en mariage à miss Lister, et je désirerais beaucoup avoir avec vous un entretien confidentiel à ce sujet. Ce soir après dîner, si vous y consentez, quand tous les jeux seront en train, nous pourrions nous échapper ; voulez-vous venir avec moi sur la terrasse, où je pourrais vous parler sans crainte d'être interrompu ? La clarté de la lune sur le lac vaut la peine d'être admirée. J'ai passé une heure sur la terrasse hier soir — Ah ! non, pour une fois vous faites erreur : j'étais seul, après la promenade en bateau, et je songeais à... à ce soir, et que nous causerions peut-être ensemble.

— Certainement je viendrai, dit Jane, et vous, vous me parlerez sans réticence, et promettez-moi de me laisser vous conseiller et vous aider de mon mieux.

— Je vous dirai tout, répondit Garth très bas, et vous me conseillerez comme seule vous pouvez le faire.

Assise près de la fenêtre, Jane jouissait du soleil couchant et de la vue exquise, heureuse d'une demi-heure de tranquillité avant de songer à sonner sa femme de chambre. Sous sa fenêtre se trouvait la terrasse, large et nette, que bordait un parapet de pierre. Au-dessous de la terrasse, en contrebas, s'étendait le jardin à l'ancienne mode, avec des massifs bordés de buis, des allées tortueuses et des fontaines. Plus loin une pelouse nue, à plan incliné, descendait jusqu'au lac, semblable, à cette heure, à un miroir d'argent. Le calme était absolu, la paix répandue partout. Jane tenait un livre, mais elle ne lisait pas. Elle contemplant les bois au delà du lac, puis le ciel couleur de nacre sur lequel flottaient des nuages roses striés d'or. Un sentiment de joie, de bien-être, envahit son cœur.

Bientôt elle entendit un pas léger sur le sable, et se pencha pour voir qui venait. Garth, sortant du fumoir, marchait de long en large, puis il se jeta dans un fauteuil d'osier. Le parfum de sa cigarette arrivait à Jane, mêlé à la senteur des magnolias. Garth jeta sa cigarette et commença à fredonner, ensuite, élevant le ton, de sa voix de baryton, chanta douce-

### Labastide-Murat

Foire. — Notre foire de mai n'a pas été très importante en raison des travaux des champs et de plus du nombre exagéré de foires dans le mois.

Voici un aperçu de quelques cours : Bœufs de travail, de 5.000 à 5.600 fr. la paire ; bœufs moyens, de 4.000 à 4.500 fr. ; bouvillons, de 3.000 à 3.500 fr. la paire.

Brebis, 200 fr. pièce ; brebis avec agneau, 250 fr. (moyenne) ; agneaux pour expédition, de 100 à 110 fr. pièce ; agneaux de boucherie, jusqu'à 150 fr. ; porcs (légère baisse), de 150 à 170 fr., selon grosseur.

Marché. — Oisillons, de 18 à 20 fr. pièce ; canelons, de 5 à 6 fr. pièce ; chevreaux, 2 fr. 50 le demi-kilo ; poulets, 3 fr. 50 ; poulets, 3 fr. 95, le tout le demi-kilo ; œufs, 3 fr. la douzaine. Prochaine foire le 10 juin.

#### Souillac

Nécrologie. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les obsèques de M. G. Lambert, pharmacien à Souillac, décédé subitement à l'âge de 72 ans, ont été célébrées au milieu d'une foule nombreuse, les deux sociétés (Secours mutuels et Vétérans) y assistaient.

Les cordons du poêle étaient tenus par ses collègues de Souillac et de Gourdon. Devant la tombe, M. Meulet, pharmacien à Gourdon, a prononcé, au nom du président de la corporation des pharmaciens du Lot, le discours que nous retranscrivons ci-dessous :

Mesdames, Messieurs,

La mort impitoyable fauche à grands coups dans les rangs du corps pharmaceutique du Lot : en deux mois, trois pharmaciens ont disparu. Hier c'était Vernet, de Cahors et Lalanne, de Prayssac ; aujourd'hui, c'est Lambert. A ce dernier, j'ai le pénible devoir d'adresser le suprême adieu, en l'absence de notre dévoué président retenu par d'impérieuses obligations professionnelles.

Enfant de Souillac, où il naquit le 22 mars 1852, Gaston Lambert revint dans sa ville natale pour y prendre la direction de l'officine familiale. Il aimait Souillac, il aimait surtout sa profession qu'il a exercée comme un sacerdoce pendant plus d'un demi-siècle. Au cours de sa longue carrière, il s'est fait de nombreux et fidèles amis ; la foule qui se presse dans ce champ de repos pour lui rendre les derniers hommages en est un vivant témoignage.

Issu d'une famille de pharmaciens, il a été un fidèle observateur du passé ; mais son esprit éclairé suivait le progrès et le mouvement scientifique de la profession. Gardien de la tradition de probité et d'honneur que lui avaient légués ses ancêtres, il a eu la satisfaction de voir avant de mourir, que ces traditions étaient tombées en de bonnes mains et qu'elles seraient continuées après lui. Praticien et homme de devoir, il l'a été dans toute l'acceptation du mot. Nous, ses confrères nous conserverons le souvenir de cet homme si cordial, si serviable, si empressé.

Puisse les nombreux témoignages de sympathie qui leur arrivent de toutes parts atténuer la grande douleur de Mme Lambert, de ses enfants et de son genre, notre excellent confrère M. Chaumont.

Au nom du syndicat des pharmaciens du Lot, je m'incline bien bas devant cette tombe et j'offre à toute la famille nos compliments de condoléance les plus vifs et les plus sincères.

LA PHOSPHODE GARNAL  
Médication iodotannique phosphatée  
Remplace l'Huile de Foie de Morue  
Prix du Flacon : 10 francs  
UN SEUL MODÈLE DE FLACON  
GRANDEUR UNIQUE  
En vente dans toutes les Pharmacies

TRICOTEUSES rondes et rectilignes toutes jagues. Laine, coton, fil. Prix de gros. Cat. échantillons gratuits. LA LABORIEUSE, 35, Cours Pasteur, BORDEAUX.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

### EN ALBANIE

#### La guerre civile s'étend

La guerre civile semble gagner toute l'Albanie. Les rebelles de Scutari, marchant sur Tirana, ont adressé au Gouvernement un ultimatum exigeant sa démission immédiate.

#### Constitution d'un gouvernement provisoire

Au dernier moment, on apprend d'Albanie que Reszet Schajja a constitué un gouvernement provisoire à Scutari.

#### Violents combats

Une attaque contre Alessio a été repoussée. On s'attend à des combats décisifs devant El Bassan et Berat.

### LA SITUATION POLITIQUE

#### A l'Elysée

M. Painlevé, président de la Chambre, s'est rendu à l'Elysée ce matin à 10 heures 25.

Il a été introduit aussitôt auprès de M. Millerand. La visite dura 5 minutes. M. Painlevé reviendra cette après-midi, à 17 heures, à l'Elysée.

#### Une entrevue Herriot-Mac Donald

Les cercles ministériels de Londres déclarent, d'une façon très précise, que M. Mac Donald n'a pas du tout l'intention de se rendre à Paris.

Par contre, on éprouve généralement l'impression que M. Herriot viendra bientôt à Londres pour conférer avec M. Mac Donald.

### EN ROUMANIE

#### Il n'y a pas eu de Coup d'Etat !

La légation de Roumanie à Vienne dément le bruit qu'un coup d'Etat aurait éclaté en Roumanie. Elle assure que l'ordre règne.

Toutefois, une dépêche de Bucarest déclare que la situation de M. Brătianu serait très critique. Il ne pourra pas, semble-t-il, tenir tête à l'assaut de l'opposition, qui est unie et bien disciplinée.

#### Zaghoul pacha vient en Europe

Zaghoul pacha, le leader des nationalistes égyptiens, se prépare à partir le 12 ou 19 juin pour aller négocier en Grande-Bretagne.

Il s'arrêtera à Vichy, avant de se rendre à Londres.

### REMERCIEMENTS

Monsieur Georges BERGOUIGNOUX, Architecte ; Mademoiselle Marie-Simone BERGOUIGNOUX ; Monsieur TOULOUSE, architecte, Madame TOULOUSE ; Messieurs Pierre et Gabriel TOULOUSE ; Mesdemoiselles Lucienne et Louise TOULOUSE ; Monsieur et Madame Léon TOULOUSE ; Madame Veuve Pierre TOULOUSE ; Le docteur et Madame BERGOUIGNOUX ; Monsieur et Madame ALLARY et leurs enfants ; Monsieur Marc BERGOUIGNOUX ; Monsieur et Madame TAILHADE et leurs enfants ; Madame Veuve VÉRAN et Mademoiselle Odette VÉRAN ; Monsieur et Madame DEVALS et leurs enfants ; Monsieur et Madame FÉNIÉ et leurs enfants ; Les familles ROCHETTE, DEVALS, BESNOIT, SABATIE, BERGOUIGNOUX, TOURNIE, DIART et PRAT et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Marie-Lucienne-Louise BERGOUIGNOUX Née TOULOUSE

### REMERCIEMENTS

Madame veuve Jules LESTRADE, la famille GOUACHON et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

### Monsieur Jules LESTRADE

**Bibliographie**

Vient de paraître :

**Bibliothèque Occitane**

J. MIRC

Les Contes du Martin-Pêcheur

Légendes merveilleuses du Pays d'Agen, Condomais, Gascoigne, Auch, Montauban, Moissais et autres lieux. 1 vol. . . . . 6 fr.

Librairies Marquiste et Bouquet-Morainville réunies. E.-H. Guittard, Libraire-Editeur, 7, rue Ozanne, Toulouse.

**LES ANNALES**

Le talent et la personnalité de Paul Géraudy sont minutieusement analysés dans les *Annales* de cette semaine. Dans le même numéro M. Louis Barthou étudie l'œuvre de Pierre Loti; Gustave Lebon s'attache aux causes des progrès socialistes. On trouvera, parmi dix autres, les signatures de Henri Duvernois, Hugues Le Roux, Abel Bonnard, Francis de Miomandre, Rachilde, etc. Nombreuses illustrations, supplément musical gratuit. En vente partout : 75 centimes.

Société de Transports en Commun demande : CONTROLEURS, libérés du service militaire, âgés de moins de 36 ans. Traitement : début, 7.400; après un an, 7.250; après 2 ans 1/2, 7.400. Indemnité annuelle de 365 fr.; Primes diverses; indemnités pour charges de famille; congé de 21 jours payé; retraite et autres avantages. Se présenter 118, rue du Mont-Cenis, PARIS-18<sup>e</sup>, à 8 heures.

**Chemin de fer de Paris à Orléans**

**Relations directes**

entre Paris-Quai d'Orsay et Barcelone Billets directs simples et d'aller et retour (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes). Enregistrement direct des bagages. Voitures directes. — Wagons-Lits. — Wagons-Restaurant.

1<sup>o</sup> par Limoges-Toulouse-Narbonne

**ALLER**

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 21 h. 30 (Wagon-Lits et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou). Arrivée Barcelone 19 h. 25 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 22 h. 24 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes).

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 10 h. (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 42 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol).

**RETOUR**

Express. — Départ Barcelone 5 h. 40 (toutes classes) ou 10 h. (voitures de luxe sur le parcours espagnol). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54 (Wagon-Lits et voitures directes toutes classes de Cerbère à Paris).

2<sup>o</sup> par Tours-Bordeaux-Narbonne

**ALLER**

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 8 h. 25 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Bordeaux). Arrivée Barcelone 7 h. 42 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol).

**RETOUR**

Express. — Départ Barcelone 18 h. 55 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol. Wagon-Restaurant de Bordeaux à Tours). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 17 h. 40 (toutes classes).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

(Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

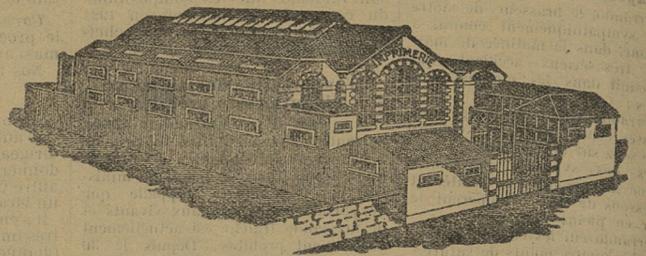
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



**HORAIRE DES AUTOBUS**

**Ligne de Cahors-Castelnau**

Départ de Cahors	17 00
Sept-Ponts	17 15
Le Montat	17 25
Embr. Terry	17 30
Granéjous	17 35
L'Hospitalet	17 40
Pern	17 50
Boyer	18 00
Malmousque	18 10
Vitarelles	18 20
Arrivée à Castelnau	18 30

Ligne de Castelnau-Cazes-Mondenard	
Départ de Castelnau	18 30
Thézels (embr.)	18 40
St-Aureil	18 50
Sauveterre (embr.)	19
Molières-Saux (d°)	19 10
Saux	19 25
Trijoux (embr.)	19 30
Cazillac	19 40
Arrivée à Cazes-Mondenard	20

Nota. — Du 1<sup>er</sup> Novembre au 31 Mars, le départ de Cahors aura lieu à 16 h. 30 et de Castelnau à 18 h.

**Ligne de Cazes-Mondenard-Castelnau**

Dép. de Cazes-Mondenard (1)	6 30
Cazillac	6 45
Trijoux	6 50
Saux	7
Molières-Saux (r.)	7 20
Sauveterre	7 30
St-Aureil	7 45
Thézels	7 50
Arrivée à Castelnau	8

**Ligne de Castelnau-Cahors**

Départ de Castelnau	8 00
Vitarelles	8 15
Malmousque	8 25
Boyer	8 30
Pern	8 40
L'Hospitalet	8 45
Granéjous	8 50
Embr. Terry	8 55
Le Montat	9 00
Sept-Ponts	9 15
Arrivée à Cahors	9 30

Nota. — Du 1<sup>er</sup> Novembre au 31 Mars, le départ de Cazes-Mondenard aura lieu à 7 h. et de Castelnau à 8 h. 30.

**Ligne de Molières à Castelnau**

Dép. de Molières	15
La Briq.	15 10
St-Privat	15 20
Mombel.	15 30
Divillac	15 35
Russac	15 40
Ar. à Castelnau	15 50

**Ligne de Castelnau à Lalbenque-Gare**

Dép. de Castelnau	6 30 16 10
Flaugnac	6 40 16 20
Caniez	6 45 16 30
St-P.-Lab.	6 55 16 35
Rescouf.	7 05 16 45
Fontanes	7 15 16 55
Ar. Lalbenque	7 30 17 10

**Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau**

Dép. Lab. (g.)	8 15 18 30
Fontanes	8 25 18 40
Rescouf.	8 35 18 50
St-P.-Lab.	8 45 19
Caniez	8 50 19 5
Flaugnac	9 19 15
Arrivée Castelnau	9 15 19 20

**Ligne de Castelnau à Molières**

Départ de Castelnau	8 30
Russac	8 40
Divillac	8 45
Mombel	8 55
St-Privat	10 5
La Briqueterie	10 10
Arrivée à Molières	10 15
Service supplémentaire les jours de foire à Castelnau	
Départ de Cahors	8
Sept-Ponts	8 15
Le Montat	8 25
Terry	8 30
Granéjous	8 35
L'Hospitalet	8 40
Pern	8 50
Boyer	9
Malmousque	9 10
Départ de Vitarelles	9 20

Arrivée à Castelnau	9 30
Départ de Castelnau	16 30
Vitarelles	16 45
Malmousque	16 55
Boyer	17
Pern	17 10
L'Hospitalet	17 15
Granéjous	17 20
Terry	17 25
Le Montat	17 30
Sept-Ponts	17 45
Arrivée à Cahors	18

**Ligne de Cahors à Lauzerte**

Départ de Cahors	16 09
Embr. r. Nat.	16 19
Lascabanes	16 30
Quatre-Routes	17 00
Saint-Cyprien	17 05
St-Laurent (M.)	17 15
Montlauzun	17 20
Les Granges	17 25
St-Fort	17 30
Auléry	17 45
Arrivée à Lauzerte (P.)	18

Nota. — Cette voiture correspond avec celle arrivant de Moissac à 17 h. 50 et repartant à 18 h. 15 pour Moissac.

**Ligne de Lauzerte à Cahors**

Départ de Lauzerte	9 15
Auléry	9 25
St-Fort	9 45
Les Granges	9 50
Montlau (em.)	10
St-Laur-Lol.	10 10
St-Cyprien	10 20
Quatre-Routes	10 25
Lascabanes	10 30
Labast-Marnhac	11
Embr. r. Nat.	11 10
Arrivée à Cahors	11 30

**Ligne de Cahors à Montcuq-Lauzerte**

Dép. Cahors	6 45 17 15
Em. r. nat.	6 55 17 25
Em. r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesèque	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat.	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 5 18 45
St-Croix	8 15
Lebreil	8 20
Caminel	8 25
St-Juliette	8 30
Boulac	8 35
Auléry	8 45
Arr. Lauzerte	9

Nota. — Cette voiture correspond avec celle arrivant de Moissac à 8 h. 45 et repartant pour cette localité à 9 h. 5.

**Ligne de Lauzerte-Montcuq-Cahors**

Dép. Lauzerte	18 5
Auléry (embr.)	18 10
Boulac (d°)	18 20
St-Juliette (d°)	18 25
Caminel (d°)	18 30
Lebreil (d°)	18 35
St-Croix (d°)	18 40
Montcuq	7 18 45
St-Daunès	7 10 18 50
Bagat.	7 20 18 55
St-Pant.	7 25 19
St-Martial	7 35 19 5
Villesèque	7 50 19 10
Le Cluzel	8 05 19 20
Em. Tresp.	8 10 19 30
Embr. r. nat.	8 20 19 40
Arr. Cahors	8 30 20 5

**Ligne de Libos-Puy-l'Evêque-Montcuq**

Départ de Libos (gare)	8 05
Fumel	8 15
Montayral	8 25
Mauroux	8 45
Lacapelle-Cab.	9
Arrivée à Puy-l'Evêque	9 15
Départ de Puy-l'Evêque (1)	9 50
Floressas	10 15
Sérignac	10 20
St-Matré	10 40
Belmontet	10 55
Arrivée à Montcuq	11 20

(1) Après le train qui va sur Cahors à 9 h. 44.

**Ligne de Montcuq-Puy-l'Evêque-Libos**

Départ de Montcuq	14 30
Belmontet	14 55
St-Matré	15 15

Départ de Sérignac	15 30
Départ de Floressas	15 35
Arrivée à Puy-l'Evêque	15 50
Départ de Puy-l'Evêque (1)	16 20
Lacapelle-Cab.	16 40
Pern	16 55
Mauroux	16 55
Montayral	17 15
Fumel	17 30
Arrivée à Libos	17 45

(1) Après l'arrivée du train qui vient de Cahors.

**Ligne de Cahors à Limogne**

Départ de Cahors	16 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concois	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19

**Ligne de Concois à Limogne**

Départ de Concois	16
Arrivée à Limogne	16 25

**Ligne de Limogne à Saint-Martin-Labouval**

Départ Limogne	7 40 16 30
Cénevières	8 16 50
Arrivée St-Martin	8 10 17

**Ligne de Saint-Martin-Labouval à Limogne**

Départ St-Martin	9 20 20 10
Cénevières	9 30 20 15
Arrivée à Limogne	10 20 50

**Ligne de Limogne à Concois**

Départ de Limogne	10 5
Arrivée à Concois	10 35

**Ligne de Limogne à Cahors**

Départ de Limogne	7 00
Varaire	7 15
Bach	7 30
Escamps	7 45
Concois	8 15
Le Peuplier	8 25
Rossignol	8 40
Arcambal	9 05
Arrivée à Cahors	9 30

**Ligne de Labastide à Cahors**

Départ de Labastide-Murat	8 35
Soulomès	8 45
Caniac (poteau)	8 50
Saint-Cernin	8 55
Lauzès	9 10
Vers	9 40
Savanac	9 50
Lamadeleine	10 00
Larroque	10 10
Arrivée à Cahors	10 30

**Ligne de Cahors à Labastide**

Départ de Cahors	16 15
Larroque	16 25
Lamadeleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	17 30
Saint-Cernin	17 50
Caniac (poteau)	18 00
Soulomès	18 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30

**Ligne de St-Céré à St-Projet**

Départ de St-Céré	4 30
St-Jean	4 35
St-Médard	4 40
Bagou	4 50
Boutel	5
Mayrinhac	5 10
Le Pontet	5 15
Lapergue	5 25
Gramat	5 50
Péchaud	6 15
Le Bastil	6 20
Carluet (embr.)	6 25
E. de Fontanes	6 30
Goudou	6 40
Arrivée à Labastide	6 50
Départ de Labastide	7 30
Montfaucon	7 40
Séniergues	7 45
Carr. de Ginouillac	7 50
Peyrebrune	8
St-Projet	8 10

**Ligne de St-Projet à St-Céré**

Départ de St-Projet	16 40
Peyrebrune	16 45
Carr. de Ginouillac	16 50
Séniergues	16 55
Montfaucon	17 10

Arrivée à Labastide	17 30
Départ de Labastide	18 40
Goudou	18 45
E. de Fontanes	18 50
Carluet (embr.)	18 55
Le Bastil	19 5
Péchaud	19 10
Gramat	19 30
Lapergue	20 40
Le Pontet	20 50
Mayrinhac	20 55
Boutel	21 05
Bagou (Croix)	21 15
St-Médard (d°)	21 25
St-Jean (d°)	21 35
Arrivée à St-Céré	21 50

**Ligne Figeac-Saint-Céré**

Départ de Figeac	16 00
Planiolles	16 15
Départ de Camburat	16 25
Fons	16 40
Isseps	16 55
Le Bourg	17 15
Lacapelle	17 30
Anglars	17 40
Aynac	18 20
La Gineste	18 40
Arrivée à St-Céré	19 00

**Ligne de Saint-Céré à Figeac**

Départ de St-Céré	7 15
La Gineste	7 30
Aynac	7 50
Anglars	8 20
Lacapelle	8 30
Le Bourg	8 50
Ysseps	9 05
Fons	9 20
Camburat	9 30
Planiolles	9 45
Arrivée à Figeac	10 00

**Ligne de Bagnac à Saint-Céré**

Départ de Bagnac	20
La Curade	20 25
Le Mazers	20 35
Terres-Rouges	20 45
Le Sers	20 55
Croix de Malte	21 05
Le	